

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 028-1315/15/CC

■ Plan d'Urgence sur la Qualité de l'Air (PUQA) sur l'opération L2 - Création et affectation d'une Opération d'Investissement pour l'acquisition d'une station de surveillance de la qualité de l'air sur la L2
DEESV 15/13726/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerce la compétence de « lutte contre la pollution de l'air » depuis le 31 décembre 2000.

Les infrastructures routières de l'agglomération marseillaise, fortement urbanisée, comptent parmi les principales sources d'émissions de pollution atmosphérique locale.

La L2 (autoroute A507), encore en cours de construction, constituera l'une des plus importantes voies autoroutières périurbaines de Marseille. Sa mise en service aura des retombées bénéfiques sur la qualité de l'air du centre-ville, mais apportera également, par ailleurs, un trafic accru et des rejets d'émissions polluantes localisés (entrées et sorties de tunnels).

En vue d'une meilleure intégration de l'ouvrage dans un milieu fortement urbanisé, les collectivités concernées à savoir, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille, ont souhaité la mise en place d'une surveillance spécifique de cet axe routier durant 3 ans. Cette surveillance débutera lors de la phase travaux et se poursuivra après sa mise en service. A l'issue d'une année pleine d'exploitation, les résultats recueillis permettront d'envisager des préconisations d'usages et de fréquentation à mettre en œuvre, afin d'améliorer la qualité de l'air.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite participer au financement de l'installation et de la maintenance d'une nouvelle station de mesures mobile pour la surveillance de la qualité de l'air sur la L2 Est, en complément de la station installée sur la L2 Nord en entièrement financée par l'Etat.

Le coût de l'installation et du fonctionnement de cette station, est de de 70 000€. MPM souhaite contribuer à son financement à hauteur de 10 000 € (en investissement), selon la répartition suivante :

- AIRPACA : 16 000 euros (22,9%)
- Conseil Régional PACA : 22 000 euros (31,4%)
- Conseil Départemental : 16 000 euros (22,9%)
- Ville de Marseille : 8 000 euros (11,4%)
- MPM : 8 000 euros (11,4%)

La subvention de MPM représente 0,16 % du montant du budget global de l'association (5 millions d'euros).

Il est donc proposer de créer et d'affecter une autorisation de programme [opération] de 10 000 euros pour subventionner l'achat d'une station mobile de mesures de qualité d'air sur la L2 Est.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'Arrêté du 2 mars 2015 portant prolongation d'agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air « Airpaca » au titre du code de l'environnement (livre II, titre II)
- La délibération PEDD 010-869/15/BC portant approbation de la participation financière à l'association Airpaca pour la surveillance de la qualité de l'air et d'une convention pour l'année 2015

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire pour la communauté urbaine de participer au financement de la station mobile de surveillance de la qualité de l'air, gérée par l'association Airpaca, aux abords de la L2 (autoroute A507) en construction.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'autorisation de programme «Acquisition d'une station de surveillance de la qualité de l'air sur la L2 » pour un montant de 10 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2015 de la Communauté urbaine - Opération DEEU 15/08 – Sous-Politique G210 - Nature 20421 – Fonction 822

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement durable -
Plan climat – Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSES

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**